

Changeons notre regard!

Un projet de loi relatif à la biodiversité est en cours d'examen au Parlement. Son objectif : actualiser les mesures en faveur d'une meilleure prise en compte du tissu vivant.

« Faire de la France un État exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité » : tel était l'engagement du président de la République lors de l'ouverture de la conférence environnementale de 2012. Un engagement qui se traduit deux ans plus tard par un projet de loi ambitieux sur la biodiversité, examiné à l'Assemblée nationale depuis le 10 juin, et qui propose un changement de regard sur le concept même de « biodiversité ». En

effet, pendant longtemps, l'action publique s'est concentrée sur une politique de protection de la nature, à travers la création d'espaces dédiés ou la protection des espèces. Aujourd'hui, l'enjeu est de passer à une vision dynamique de la biodiversité prise dans son ensemble – depuis les gènes jusqu'au niveau le plus important d'organisation des écosystèmes que sont les paysages, sur terre comme en mer – en tenant compte de l'interdépendance des êtres vivants entre eux

(dont l'homme) et de leur dépendance avec les milieux naturels ou aménagés.

L'urgence est plus cruciale que jamais. La biodiversité est gravement menacée par la surexploitation, la destruction et la fragmentation des habitats, l'introduction d'espèces envahissantes et les pollutions. Une espèce de mammifère sur quatre, un oiseau sur huit et plus d'un amphibien sur trois seraient menacés d'extinction, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L'impact sur les humains est direct : les services rendus par la biodiversité sont en effet indispensables à notre vie quotidienne, que ce soit pour nous soigner, nous nourrir, nous habiller, nous protéger des aléas climatiques, etc. Potentiel quasi illimité, la biodiversité offre aussi une source d'innovation précieuse dans les domaines pharmaceutique, agroalimentaire, biotechnologique ou cosmétique. Saviez-vous par exemple que l'aspirine est une molécule provenant du saule blanc ? Ou encore que le squelette des éponges calcaires est à l'origine de la fabrication d'un béton plus léger, aussi résistant et compostable ?

parcs naturels régionaux et du Conservatoire du littoral sera facilitée, les moyens de protéger et de valoriser les milieux marins renforcés. Le projet de loi ouvre notamment la voie au développement d'activités en mer, au-delà du domaine public maritime, et sécurise l'activité de pêche dans des zones sensibles.

Un interlocuteur unique

Le projet de loi propose enfin une simplification des instances administratives nationales pour les rendre plus lisibles et plus efficaces. La France sera ainsi dotée d'un opérateur intégré, l'Agence française pour la biodiversité, issue du rapprochement d'opérateurs existants (Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Atelier technique des espaces naturels, Agence des aires marines protégées, établissement Parcs nationaux de France), qui sera l'interlocuteur unique de tous les acteurs de la biodiversité. Forte de 1200 agents répartis sur l'ensemble du territoire, cette agence aura pour missions la connaissance en matière de biodiversité, la sensibilisation du public et la formation des acteurs. Elle contribuera à fournir aux acteurs locaux les données et l'expertise dont ils ont besoin et soutiendra financièrement des projets de restauration des milieux en tant qu'opérateur des programmes d'Investissement d'avenir. Une agence qui devra aussi convaincre sur le terrain. Des voix s'élèvent déjà pour regretter que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage n'y soit pas intégré, compromettant ses capacités d'action sur les milieux terrestres. D'autres s'inquiètent de son financement et proposent des moyens nouveaux, par exemple la création de mesures fiscales ou la réorientation de taxes néfastes à la biodiversité pour abonder le financement de l'agence. Le passage du texte devant les parlementaires pourrait lever quelques doutes. **Laurence Beauvais**

Eviter, réduire, compenser

L'objectif du projet de loi est donc de renouveler la vision de la biodiversité, des services qu'elle rend à l'homme et les principes d'actions qui doivent permettre sa protection et sa restauration. Par exemple, dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les aménageurs devront systématiquement définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Les outils de protection des espaces naturels et des espèces sauvages seront modernisés, en supprimant des dispositifs devenus obsolètes et en simplifiant certaines procédures. L'action des



Conférence Internationale sur la Biodiversité et le Changement Climatique

Des stratégies à l'action



Guadeloupe
22-25 octobre 2014

Mieux intégrer les problématiques environnementales et l'importance du patrimoine naturel des Régions Ultra-Périphériques (RUP), des Pays et Territoires d'Outre Mer (PTOM) et de leurs bassins géographiques respectifs, afin de positionner l'Union européenne et ses Etats membres en tant qu'acteurs clés des Conventions sur la Biodiversité et le Changement climatique.

www.guadeloupe2014.com
Renseignements : info@guadeloupe2014.com



Du 23 au 25 juin 2014, rendez-vous à Montpellier !

La protection des écosystèmes nécessite l'intervention et la vigilance des élus et des collectivités, au plus près des citoyens. Du 23 au 25 juin 2014 se tiendront au Corum de Montpellier les 4^e Assises nationales de la biodiversité. L'occasion de débattre sur les enjeux de gouvernance liés à la reconquête de la biodiversité, de réfléchir sur le capital de développement économique local de la biodiversité, induit dans les politiques territoriales, et de partager les expériences de terrain. Plus de 100 heures d'interventions seront filmées et disponibles à la demande.

Pour en savoir plus : www.assises-biodiversite.com



« La France a tout pour devenir un territoire exemplaire de la biodiversité »

La future loi sur la biodiversité va réaffirmer le principe de solidarité écologique et moderniser la protection des espaces naturels et des espèces sauvages, comme l'explique Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Quels sont les principaux engagements de la France en matière de préservation de la biodiversité ?

Ceux que la France défend, pour elle et pour le monde, depuis la Convention pour la diversité biologique organisée lors du premier Sommet de la Terre à Rio, en 1992. Cet acte inaugural a lancé un mouvement qui s'est approfondi avec les objectifs fixés lors de la conférence mondiale de Nagoya et la mise en place de notre Stratégie nationale pour la biodiversité. La loi va donner un nouvel élan à la réalisation de deux engagements majeurs : stopper les destructions de la biodiversité et restaurer nos écosystèmes dégradés car, dans la chaîne des milieux vivants dont nous faisons partie, tout se tient et se complète. C'est grâce au travail de pollinisation des abeilles et d'autres insectes que nous pouvons manger la plupart de nos fruits et légumes. Sans les algues bleues qui ont, il y a des millions d'années, oxydé le fer dissous dans l'eau et donné naissance au minerai, pas de viaduc de Millau avec son spectaculaire tablier d'acier, comme me le rappelait récemment Hubert Reeves.

La France a tout pour devenir un territoire exemplaire de la biodiversité. Les Français y sont de plus en plus sensibles. Voyez tous ces jeunes et ces citoyens qui contribuent, par leurs observations, à l'enrichissement des

connaissances sur la biodiversité dans ce qu'on appelle les « sciences participatives », en liaison avec des pôles d'excellence scientifique comme le Muséum national d'histoire naturelle dont j'ai rencontré les chercheurs.

Pourquoi un projet de loi sur la biodiversité et quelles en sont les grandes lignes ?

Malgré les progrès réalisés, notre capital naturel continue de se dégrader. La dernière loi un peu globale remonte à bientôt quarante ans. Nous avons, depuis, beaucoup appris sur ce qui marche et ce qui ne marche pas. Nous avons compris, par exemple, qu'il ne suffit pas de se centrer sur la protection d'espèces et d'espaces remarquables. Il nous faut une nouvelle vision et de nouveaux moyens d'action, comme ceux mis en avant par l'association Humanité et Biodiversité. Le projet de loi affirme le principe de solidarité écologique, c'est-à-dire l'interdépendance des êtres vivants entre eux et de leurs écosystèmes. Pour plus d'efficacité, il simplifie l'organisation de la concertation autour de deux structures, l'une dédiée à l'expertise scientifique, l'autre au débat avec toutes les parties prenantes, et crée un outil de pilotage intégré avec l'Agence française pour la biodiversité. Il modernise la protection des espaces naturels et des espèces sauvages. Il

instaure un mécanisme de partage équitable des avantages tirés des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles des populations locales. Il renforce la lutte contre le trafic d'espèces protégées, 4^e source d'enrichissement illicite et de criminalité dans le monde. Il fait du paysage un bien commun que les projets d'aménagement doivent respecter et des atlas locaux du paysage un instrument de défense de la qualité paysagère. Mais la loi ne suffit pas : c'est la prise de conscience et l'engagement de tous – citoyens, ONG, entreprises, pouvoirs publics – qui décupleront le mouvement déjà amorcé dans les territoires, comme je l'ai vécu en Poitou-Charentes pour sauver le Marais Poitevin ou l'outarde canepetière, grâce au travail de la Ligue de protection des oiseaux. Nous avons dans ma région deux centres de protection d'espèces menacées.

En quoi la biodiversité constitue-t-elle un levier de développement durable des territoires ?

Elle y rend d'innombrables services dont la protection est un investissement rentable en termes sanitaires, économiques et de qualité de la vie. Ce n'est pas contre la biodiversité mais grâce à elle qu'on peut créer dans tous les territoires nombre d'emplois non délocalisables, parfois très qualifiés. Je pense par exemple à ces PME

du génie écologique qui essaient partout en France en aidant agriculteurs et entrepreneurs à intégrer dans leurs activités la protection et la restauration de la biosphère. Dans un territoire, défendre la biodiversité pousse à faire mieux que vivre ensemble : agir ensemble. C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité, j'ai lancé l'opération « Terre Saine. Villes et villages sans pesticides », à partir de notre expérience régionale et en valorisant les communes qui, dans tout le pays, se sont engagées sans attendre 2020.

La loi va donner naissance à l'Agence française pour la biodiversité en 2015. Quelle sera sa vocation et comment sera-t-elle financée ?

L'Agence de la biodiversité prévue par la loi rassemblera les forces aujourd'hui éparées nécessaires à l'accomplissement de sa mission, en partenariat avec les Régions. Outre les financements déjà existants, le programme des Investissements d'avenir, qui comprend un volet biodiversité, doit s'appuyer pleinement sur ce nouvel opérateur pour stimuler l'innovation et financer le développement des activités dont la préservation et la valorisation du vivant sont potentiellement riches.

Propos recueillis par Laurence Beauvais

Tribune

Quelle biodiversité agricole et alimentaire française ?

Le secteur semences est directement concerné par les enjeux de biodiversité. Le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS) rappelle en quoi la biodiversité végétale constitue l'essence même du travail des sélectionneurs.



« En 1992, la Convention sur la diversité biologique posait le principe de souveraineté des Etats sur leurs ressources génétiques et son corollaire : la mise en place de stratégies nationales pour leur conservation. En 2004, le TIRPAA* définissait, pour les secteurs très stratégiques de l'agriculture et de l'alimentation, les conditions de l'accès aux ressources génétiques. La France a été signataire de ces deux traités. Mais concrètement qu'a-t-il été fait depuis 2004 en ce sens ? Peu de choses... La loi française du 8 décembre 2011 a bien annoncé la création d'un dispositif national de conservation, mais dont les modalités pratiques d'organisation et de gestion devaient être précisées par un décret... Décret qui n'est toujours pas paru. Les entreprises du secteur semences ne sont pas pour autant restées inactives. Avec l'INRA, elles ont créé vingt-sept réseaux de conservation pour les légumes et les espèces agricoles (blé tendre, maïs...). Mais la conservation et le maintien de ces collections, qui nécessitent des installations matérielles et des savoir-faire très spécifiques, sont coûteux. La facture s'élève à deux ou trois millions d'euros par an pour les sélectionneurs français qui, rappelons-le, sont essentiellement des PME. Et ce budget est loin d'être suffisant pour assurer

le maintien des collections, *a fortiori* pour en créer sur les espèces qui n'ont pas encore fait l'objet de telles initiatives.

Certes, ces collections sont particulièrement utiles pour tous les sélectionneurs et donc les entreprises semencières, puisque la biodiversité végétale constitue l'essence même du travail de sélection. Ce sont, en effet, les variétés de plantes d'hier et d'aujourd'hui qui permettront de créer les variétés de demain. Des variétés capables de s'adapter, entre autres, aux aléas climatiques et à la limitation de l'apport en eau... Toute l'agriculture, et par conséquent l'alimentation humaine et animale, dépendent donc de la capacité des sélectionneurs à continuer à adapter les plantes agricoles. Mais les collections de ressources génétiques sont loin de servir aux seuls semenciers français. Elles sont accessibles à tous et bénéficient aussi aux sélectionneurs des pays du Sud. Elles contribuent également à la vitalité d'écosystèmes régionaux, à travers la remise en culture de variétés anciennes par les paysans boulangers. Il est donc urgent que l'Etat se donne les moyens de mieux tenir ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale. »

* *Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.*

Les parcs nationaux français s'engagent

Les dix parcs nationaux français – la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et les Calanques – sont reconnus comme des territoires d'exception. Ils incarnent l'excellence de la préservation de la biodiversité.

Les parcs nationaux représentent une grande variété d'écosystèmes, en France métropolitaine comme en outre-mer : territoires de montagne et de moyenne montagne, zones littorales et maritimes, forêts tropicales, océaniques et continentales, que ce soit en zone rurale ou périurbaine. Leurs territoires cumulés représentent 9,5 % du territoire national.

Fédérés au sein de l'établissement public Parcs nationaux de France (PNF), qui a vocation à renforcer leur culture commune et à coordonner et promouvoir leur action collective, les parcs nationaux sauvegardent la diversité des espèces et leur procurent l'espace dont elles

ont besoin pour se développer. Ils soutiennent également les actions de développement local durable menées avec les acteurs économiques locaux. En protégeant des sites d'une beauté et d'une signification culturelle exceptionnelles, ils enrichissent la qualité de la vie de l'humanité par le ressourcement qu'ils offrent aux populations majoritairement urbaines.

Expériences originales

Acteurs essentiels de la protection de la nature depuis plus de cinquante ans, ces « territoires d'exception » sont au cœur des politiques publiques pour un développement durable. Ils adhèrent pleinement à la Stratégie Nationale de la Biodiversité dont la France s'est dotée, avec l'ambition de préserver, restaurer et valoriser la biodiversité et d'en assurer l'usage durable et équitable. Ils sont également des partenaires actifs dans le processus engagé pour la création de l'Agence française pour la biodiversité, qui doit reprendre le rôle de « tête de réseau » des parcs nationaux actuellement assuré par PNF. A l'origine d'expériences originales d'implications citoyennes et de nombreux projets innovants, les parcs nationaux sont porteurs d'actions concrètes qui valorisent le travail conduit au quotidien par leurs équipes, pour les générations présentes et à venir.



Préserver la nature et partager sa connaissance, une mission essentielle confiée aux parcs nationaux, incarnée sur le terrain par les gardes moniteurs. Ici dans le massif du Valgaudemar dans le Parc national des Ecrins.

Les Deux-Sèvres et l'ONCFS se mobilisent pour protéger l'environnement

Le patrimoine paysager lié aux bocages et les espèces animales comme le vison ou l'outarde contribuent à la richesse environnementale du département des Deux-Sèvres. Une richesse à préserver comme en témoignent **Eric Gautier**, Président du Conseil général des Deux-Sèvres, et **Jean-Pierre Poly**, Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Les 6^e Rencontres de la biodiversité se sont tenues à Niort le mois dernier à l'initiative du Conseil général des Deux-Sèvres, avec la participation de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, sur le thème « Les bocages : terres d'hommes et de nature ». Pourquoi une telle manifestation ?

Eric Gautier : Avec un cinquième du territoire concerné par des mesures de protection, les Deux-Sèvres présentent une grande diversité de milieux et d'espèces. Soucieux de faire connaître et de préserver ce patrimoine naturel, le Département conduit une politique innovante qui se décline en trois axes : la diffusion du savoir scientifique, la gestion des milieux et la conservation des espèces. C'est dans ce cadre qu'il organise depuis 2009 les Rencontres de la Biodiversité. Cette année, le partenariat avec l'ONCFS et l'AFAC a permis de leur donner une dimension nationale.

Jean-Pierre Poly : Ces rencontres font suite à un colloque déjà organisé il y a dix ans sur ce thème dans la région. Nous souhaitons faire un nouveau point sur les connaissances et sur les enjeux alors que se tissent peu à peu les Trames verte et bleue dans notre pays. Lorsque mes services au contact avec le CG 79 ont appris qu'une réflexion était engagée de son côté, nous avons décidé de collaborer et d'unir nos moyens dans l'idée d'organiser un événement de portée nationale. Ensemble, nous sommes toujours plus forts, d'autant que notre collaboration sur la biodiversité avec le Conseil général des Deux-Sèvres est riche et fructueuse depuis plusieurs années. Dans le cadre du contrat d'objectifs qui lie mon établissement à ses ministères de tutelle (Ecologie et Agriculture), nous avons mis en œuvre des pôles de compétences pour des



Jean-Pierre Poly et Eric Gautier (à droite).



Philippe Wail

habitats où les enjeux en matière de biodiversité sont importants. Parmi ces pôles, le pôle Bocage fut le premier à être instauré. Ce colloque était donc l'occasion de réunir plus de 350 acteurs de tous horizons pour échanger et réfléchir sur l'avenir des bocages de façon pragmatique, car il nous faut impérativement concilier nature et agriculture dans l'intérêt de tous.

Quels sont les enjeux liés au bocage dans le département ? Et les outils en faveur d'une gestion durable de ce bocage ?

JPP : Ils sont multiples et nécessitent la mise en place de partenariats, par exemple entre agriculteurs et chasseurs dans le cadre du programme Agrifaune qui permet de valoriser les bonnes pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Travailler sur le bocage, c'est travailler sur la gestion des ressources en eau, sur la conservation des espèces animales, sur la biodiversité de notre campagne, de ses territoires agricoles et forestiers les plus ordinaires, sur la préservation des paysages aussi... C'est l'exemple type du territoire rural qui nécessite une mobilisation de tous (Etat, collectivités, associations, opérateurs) pour conduire des actions de préservation tout en tenant compte des activités économiques. Un véritable challenge

où l'ONCFS doit jouer tout son rôle auprès des acteurs locaux.

EG : Le bocage représente 21% du territoire départemental. Ce paysage a beaucoup souffert des évolutions de l'agriculture depuis les années 1950 et un important mouvement de mobilisation s'est récemment fait jour autour de la préservation des haies dont on redécouvre la multiplicité des fonctions. Le Conseil général contribue à la plantation et à la gestion de haies pour la restauration du bocage, le long des routes départementales, dans le cadre des aménagements fonciers et sur ses propriétés. Il assiste les porteurs de projets locaux. Le bocage fait également partie des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement que nous menons ou que nous soutenons.

En quoi consistent les programmes de sauvegarde des espèces menacées ?

EG : Au parc animalier de Zoodyssée, le Conseil général intervient pour la sauvegarde de plusieurs espèces menacées. En partenariat avec le Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie et dans le cadre du programme européen Life, il conduit depuis 2008 un programme de réintroduction de la tortue cistude dans le lac du Bourget. Nous menons un travail identique au niveau du centre d'élevage de l'outarde canepetière en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux. En réponse à un appel à projet lancé par l'Etat, nous ouvrirons prochainement un centre d'élevage pour la réintroduction du vison d'Europe. A travers cette démarche, nous avons pour objectif la protection des milieux et la remise en état des écosystèmes.

JPP : Nous apportons notre contribution pour mieux connaître le statut du castor et de la loutre par un suivi de ces deux espèces qui mobilise plus de cinquante structures. Nous offrons également notre expertise scientifique et de terrain au CG 79 dans le cadre de son projet ambitieux d'élevage du vison d'Europe et également sur l'outarde canepetière. Pour la tourterelle des bois, un suivi de sa migration par balise Argos a pu être mis en œuvre grâce à un financement du département. Et ce ne sont là que quelques exemples. Mais la sauvegarde des espèces passe

également par des missions de police pour lutter contre les trafics en tous genres que nous assurons via nos agents dans chaque département et par la brigade spécialisée Cites dont la réputation est établie.

En ce qui concerne la protection des milieux, quels sont les engagements du territoire ?

EG : Le Conseil général des Deux-Sèvres a adopté dès 2010 quatre schémas de protection des milieux concernant respectivement l'eau, les milieux aquatiques, l'assainissement et les « Espaces naturels sensibles ». Notre collectivité a réduit l'usage des pesticides sur le domaine départemental et utilise sa compétence en matière d'aménagement foncier pour la protection de la ressource en eau.

JPP : De son côté, l'ONCFS assure une mission de police de l'environnement au plus près du territoire, notamment les sites à enjeux, en liaison avec les acteurs locaux. La circulation de véhicules tout-terrain dans les espaces naturels est ainsi l'une de nos préoccupations actuelles. Il nous faut pour cela sensibiliser les usagers mais aussi savoir faire preuve d'autorité en cas de pratiques dégradantes sur les milieux. Nous devons privilégier le dialogue, la conciliation et rechercher la collaboration de tous : chasseurs, défenseurs de la nature, agriculteurs et forestiers.

Comment la politique locale s'articule-t-elle avec la politique nationale ?

EG : Notre action répond à des enjeux globaux aussi bien en termes de protection de l'environnement que de santé publique. Elle s'inscrit dans le cadre de programmes nationaux et nous travaillons en lien avec des acteurs comme le CNRS et l'ONCFS. Je représente par ailleurs l'Assemblée des Départements de France au Conseil national pour la transition énergétique.

JPP : J'ajoute qu'à l'heure où se précisent les contours de de l'Agence française pour la biodiversité, l'ONCFS ne manque pas d'atouts en matière de police de l'eau et de la nature. En étant à l'origine de la moitié des procédures judiciaires en matière de police de l'environnement, il s'impose comme le premier acteur français dans le domaine. Ses agents ont également déployé un réseau de veille écologique et sanitaire sans équivalent dans notre pays. Inlassables défenseurs de la biodiversité, ils mènent sur l'ensemble du territoire des actions orientées contre les trafics d'espèces et contre le braconnage. On pourrait citer encore les missions de surveillance des zones naturelles, agricoles et forestières...

Propos recueillis par MS

Biodyssée : voyage au pays de l'outarde

Pôle Science et Nature du Conseil général des Deux-Sèvres, Zoodyssée est un parc animalier dédié à la présentation de la faune sauvage européenne. Situé à proximité du Centre d'études biologiques de Chizé (laboratoire du Centre National de la Recherche Scientifique) et en bordure d'une réserve biologique intégrale, il accueillera au printemps 2015 le Pôle d'excellence rurale destiné à mettre en valeur la biodiversité des plaines cultivées.

« Biodyssée » regroupera le premier élevage conservatoire français de visons d'Europe, dans le cadre du Plan national d'actions pour cette espèce actuellement menacée d'extinction en France, ainsi qu'un élevage conservatoire pour les oiseaux de plaine, inscrit au Plan national d'actions pour l'Outarde canepetière, et un espace d'interprétation sur la biodiversité de plaine. Le concept se déclinera avec la présentation de parcelles cultivées, d'animaux vivants, notamment d'une scénographie ludique et pédagogique et une très grande volière de 2 000 m² présentant des outardes canepetières, oiseau emblématique des plaines céréalières deux-sévriennes. Ce projet, conduit en partenariat avec le CNRS de Chizé, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres a bénéficié du soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de la Région Poitou-Charentes.



Philippe Wail

L'ONCFS : 1600 agents au service de la biodiversité

Etablissement public sous la double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage est présent partout en France. Ses agents interviennent en matière de surveillance des territoires, mènent des études scientifiques sur la faune sauvage et ses habitats, préconisent des mesures de gestion favorables à la faune et aux milieux naturels. Ils organisent aussi l'examen des permis de chasser et contribuent à l'évolution d'une chasse compatible avec le développement durable. Forts de leurs compétences en matière de police, ils veillent également à l'application de la réglementation de la police de la chasse et de la nature. L'Etablissement, qui a été l'un des premiers à adhérer à la Stratégie nationale de la biodiversité, inscrit ainsi son action dans la droite ligne des préconisations fixées par la dernière Conférence environnementale. Il est également aujourd'hui un partenaire incontournable des collectivités locales qui ont vocation à être représentées au sein de son conseil d'administration car elles ont toutes, peu ou prou, des compétences en matière de biodiversité.

Pour en savoir plus : www.oncfs.gouv.fr



Connaître les espaces littoraux pour mieux les protéger

La biodiversité présente sur les sites du Conservatoire du littoral influence nécessairement la stratégie d'acquisition et de restauration de l'établissement public, comme en témoigne sa Directrice **Odile Gauthier**.



Quelles sont les missions du Conservatoire du Littoral ?

Le Conservatoire du littoral conduit une politique foncière visant à protéger les espaces naturels et les paysages des rivages maritimes et lacustres (pour les lacs de plus de 1000 hectares), en acquérant de façon irréversible des terrains fragiles ou menacés. L'objectif est de rendre ces sites accessibles à tous et de leur permettre d'échapper aux menaces liées à l'urbanisation, mais aussi à d'autres types de pression comme la « cabanisation », la circulation d'engins motorisés, etc.

Quel est l'état des lieux de la biodiversité sur le littoral français ?

En ce qui concerne la préservation des habitats naturels littoraux, la situation est correcte, même s'il subsiste toujours des risques de dégradation liés à la fragmentation des milieux et à la disparition des espaces agricoles périphériques. En revanche, le changement climatique aura un impact fort sur les milieux des côtes basses qu'il est impératif de protéger en rétro-littoral. Sur les sites détenus par le Conservatoire du littoral sont présents des centaines d'espèces végétales et animales protégées inscrits sur une liste de « vigilance » et dont la survie dépend principalement de nous.

L'un des défis à relever est celui de la connaissance. Comment les données sur la biodiversité sont-elles collectées et partagées ?

Le Conservatoire a souhaité que les gardes du littoral, employés par les gestionnaires, participent à « VisioLittoral », un site de collecte et partage de données interconnecté avec les autres acteurs de la préservation de la nature afin de renseigner une base de données la plus complète possible sur la nature et les paysages. De plus, en 2015, à l'occasion du 40^e anniversaire du Conservatoire du littoral, nous avons pour projet d'ouvrir VisioLittoral à un maximum d'observateurs qui souhaitent signaler leurs observations naturalistes sur le terrain.

Propos recueillis par Laurence Beauvais



L'objectif du Conservatoire du littoral est d'assurer la protection d'un tiers des mangroves du territoire outre-mer français.

Les outre-mer européens se donnent rendez-vous en Guadeloupe

Six ans après la Conférence de La Réunion, c'est la Guadeloupe qui accueillera en octobre 2014 la 2^e Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique dans les outre-mer européens.



géographiques respectives, afin de positionner l'UE et ses Etats membres en tant qu'acteurs clés des Conventions sur la Biodiversité et le Changement climatique.

Les outre-mer européens abritent en effet une biodiversité exceptionnelle, mais fragile, qui les place au rang des points chauds internationaux de la biodiversité. Saviez-vous qu'avec les RUP et les PTOM, l'UE dispose du plus grand domaine maritime au monde, réparti sur tous les océans ? La biodiversité de ces territoires constitue un patrimoine naturel d'intérêt européen et international, mais aussi un élément essentiel du potentiel économique, social et culturel de ces territoires. Or, cette biodiversité est exposée à des menaces importantes qui, conjuguées au changement climatique, conduisent à la disparition d'espèces et d'habitats.

La diversité biologique insulaire est une priorité réaffirmée de l'Europe et de la France. C'est pour débattre de ces enjeux que se tiendra en Guadeloupe la 2^e Conférence sur la biodiversité et les changements climatiques dans les outre-mer européens, du 22 au 25 octobre 2014, à l'initiative du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), de la Commission Européenne, des ministères français des Outre-mer et de l'Environnement, de la Région Guadeloupe, du Gouvernement des Îles Vierges Britanniques et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Une rencontre qui fait suite à celle organisée en juillet 2008 à La Réunion, sous la présidence française de l'Union européenne.

Un patrimoine d'intérêt international

Thème de cette année : « des stratégies à l'action ». Objectif : mieux intégrer les problématiques environnementales et l'importance du patrimoine naturel des 9 Régions Ultra-Périphériques (RUP), des 25 Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) et de leurs régions

La Conférence – qui concerne autant les RUP et les PTOM que les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) – permettra d'évaluer, six ans après son adoption, la mise en œuvre du « Message de la Réunion » et de définir une nouvelle feuille de route et des priorités d'actions. Une opportunité pour l'ensemble des parties concernées de souligner non seulement les défis à relever, mais aussi leurs richesses et leurs atouts, tout en renforçant les initiatives de coopération.

MS
Pour plus d'informations : www.guadeloupe2014.com
email : info@guadeloupe2014.com

« Objectif Plancton », une démarche éco-citoyenne

Océanopolis, centre de culture scientifique et technique dédié aux océans, met le plancton à l'honneur à travers l'opération de science participative « Objectif Plancton ».

L'étude des écosystèmes côtiers exige la mise en place d'un système d'observation sur le long terme afin de pouvoir détecter des changements éventuels au niveau de la biodiversité, de la nature des fonds, etc. S'agissant du plancton, l'observation se heurte à une question majeure : comment obtenir une vision globale de la variabilité de la répartition du plancton ? En effet, les équipes scientifiques ne disposent, en général, que de moyens de navigation limités, insuffisants pour multiplier

unique d'échantillonner le plancton en différents points de manière simultanée, grâce à dix à vingt bateaux mobilisés plusieurs fois par an. Les données obtenues à partir des échantillons prélevés par les plaisanciers permettront, sur le long terme, d'avoir cette vision globale, spatiale et temporelle, de la répartition du plancton tant recherchée par les scientifiques.

Un rendez-vous régulier

Cette année, après un premier événement dans la rade de Lorient le 14 juin dernier, la rade de Brest sera de nouveau à l'honneur le 21 juin prochain. Une manière pour les organisateurs de faire connaître la démarche et l'importance de telles opérations, et aux participants de prendre conscience de l'incroyable diversité des végétaux et animaux aquatiques microscopiques ou de petite taille. En pratique, le jour J, les bateaux partiront sur l'eau effectuer les prélèvements, simultanément à l'instant T et au point GPS qui leur aura été attribué. Ils reviendront ensuite au port pour déposer leurs collectes. Les scientifiques présents récupéreront alors les échantillons et les traiteront pour en extraire certaines informations. Ce jour-là, les visiteurs du parc pourront découvrir, eux aussi, la présentation du plancton brestois à Océanopolis. A terme, l'objectif est de transformer cette opération de science participative en un rendez-vous régulier permettant d'obtenir de longues séries de données, essentielles pour mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution des écosystèmes de nos côtes. Avis aux plaisanciers !

MS



Grâce à « Objectif Plancton », les plaisanciers contribuent à améliorer la compréhension des écosystèmes côtiers.

les échantillons sur une zone marine définie à un instant donné. D'où l'intérêt de l'opération « Objectif Plancton » organisée par Océanopolis, le célèbre centre de culture scientifique brestois consacré aux océans. Véritable démarche éco-citoyenne, cette opération offre, via le concours des plaisanciers, une opportunité

« La mer est inscrite dans l'ADN de Brest »

Sur le plan de la biodiversité, Brest métropole océane, son histoire et ses acteurs sont emblématiques à plus d'un titre. Les explications de son Président, **François Cuillandre**.

Vous parlez d'une culture de la biodiversité à Brest. Qu'est-ce que cela signifie ?

Depuis le départ des expéditions Lapérouse ou Bougainville, une curiosité intellectuelle perdure tandis que s'ancre à Brest un biotype toujours plus compact de scientifiques soucieux de découvrir, d'étudier et de protéger la biodiversité sur le territoire et à l'international. La présence brestoïse dans les réseaux internationaux comme la Conférence des Villes portuaires ou des Villes de l'Arc Atlantique montre bien notre expertise maritime – le tout bien évidemment avec nos acteurs locaux comme Ifremer, Océanopolis, l'Agence des aires marines protégées, l'Institut Universitaire Européen de la mer pour ne citer qu'eux.

Brest est reconnue comme centre ressource en matière de connaissance de la biodiversité marine et côtière. Pourquoi ?

La mer est inscrite dans l'ADN de Brest. Nous poursuivons depuis près d'une vingtaine d'années une politique volontariste de préservation de notre patrimoine naturel marquée en 2010 par la reconnaissance de Brest comme capitale maritime de la biodiversité par le ministère. La biodiversité est inscrite dans nos politiques urbaines, avec des programmes ambitieux de reconquête de la qualité de l'eau ou la création d'une trame verte et bleue. Contrat de rade et de bassin versant, observa-



toire du grand cycle de l'eau, amélioration de la qualité en ressource en eau (marine, côtière, continentale...) en lien avec tous les acteurs du territoire, suivi de l'usage de l'eau (conchyliculture, pêche, plaisance...), les démarches sont nombreuses et travaillées collectivement.

Quelles sont les autres actions de Brest ?

Qu'elle soit ordinaire ou remarquable, la biodiversité est préservée au maximum

sur l'ensemble des actions menées. Cela va de la restauration des espaces naturels et la gestion des espaces verts (5500 hectares d'espaces naturels préservés dont 1680 hectares de zones humides, 350 km de cours d'eau, 2500 hectares de boisement, 1600 km de bocage, 580 km de chemins, 70 km de littoral, 18000 hectares de rade), à la diffusion des bonnes pratiques comme le Zéro pesticides, en passant par l'intégration de ces problématiques dans les opérations d'aménagements urbains, la régulation et le traitement des eaux pluviales, la protection des eaux de baignade... Brest métropole océane peut compter sur la mobilisation des acteurs du territoire et sensibilise régulièrement le grand public avec des jeux sur la biodiversité pour les scolaires, des jardiniers ambulants qui sillonnent la ville, l'essor des jardins partagés ou encore la valorisation du compostage et du paillage.

Propos recueillis par GS

Biodiversité : un patrimoine d'avenir en Languedoc-Roussillon



Le Languedoc-Roussillon est la première région française pour la biodiversité ; c'est aussi la région qui a la croissance démographique la plus élevée de France. Tout l'enjeu est là : préserver ce formidable patrimoine naturel, en confortant son attractivité touristique et en faisant de sa gestion un atout pour le développement économique.

Verre à moitié plein ou à moitié vide, vue du ciel ou par le petit bout de la lorgnette, la question de la biodiversité est complexe. Elle peut faire l'objet de clivages et de débats passionnés. La force aujourd'hui de la région Languedoc-Roussillon est d'avoir intégré dans sa réflexion trois enjeux majeurs : connaître les écosystèmes, préserver l'environnement, développer l'attractivité touristique en s'appuyant notamment sur ses paysages.

Près des trois quarts du territoire régional sont constitués d'espaces naturels. Les deux tiers des espèces végétales connues en France sont présents en Languedoc-Roussillon. On y trouve également les trois quarts des espèces de mammifères terrestres de France métropolitaine et des espèces d'oiseau nicheuses de France. Cette extraordinaire richesse, la Région doit en être la garante. C'est à la fois son histoire, son patrimoine et son premier atout de développement économique et touristique.

Espaces naturels, développement et aménagement du territoire

Les trois Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les six Réserves Naturelles Régionales (RNR) sont les fers de lance de l'action régionale pour la biodiversité. Espaces d'expérimentation pour la relation entre activités humaines et biodiversité, les Parcs naturels régionaux peuvent être considérés comme des « sentinelles » dans l'action pour la biodiversité engagée par la Région. Ils s'intègrent dans une politique régionale globale de préservation des espaces naturels, de développement d'aménagement du territoire, soutenant par exemple le tourisme de nature, la structuration des filières locales ou encore l'émergence des énergies renouvelables.

En parallèle, les six Réserves naturelles régionales, plus axées sur la préservation du patrimoine naturel, accueillent plus de cent

mille personnes chaque année en région. Une attractivité renforcée par les Grands Sites, qui permettent quant à eux une gestion touristique, une valorisation des territoires et donc un développement local durable.

De grands défis à relever

Si le Languedoc-Roussillon est à la pointe de la préservation de la biodiversité, c'est aussi parce que le territoire régional compte parmi les premières plates-formes internationales en matière de recherche appliquée en biodiversité. On dénombre ainsi plus de trois mille chercheurs qui participent à une

meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité : agriculture, santé, climat, etc.

Pour répondre à ces enjeux, la Région a adopté dès 2008 sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité, fruit d'une riche concertation avec tous les acteurs concernés. Elle va aujourd'hui au devant des nouveaux défis qui lui font face : en co-pilotant le Réseau régional des espaces naturels protégés, elle conjugue gestion de la biodiversité et développement local, à l'interface entre élus des collectivités et espaces naturels. En co-pilotant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, elle concilie

préservation du patrimoine naturel et émergence des grands projets, au service d'un aménagement durable du territoire régional. Au vu de cette expertise collective et de cette expérience commune, la Région Languedoc-Roussillon propose d'accueillir le siège de la future Agence Française pour la Biodiversité, pour mettre l'excellence environnementale au cœur de ce projet ambitieux. Ces enjeux seront débattus avec les plus grands spécialistes lors des Assises nationales de la biodiversité, organisées du 23 au 25 juin prochain à Montpellier.

Christine Landry

« Une richesse unique en France »

3 questions à... Christian Bourquin, Président de la Région Languedoc-Roussillon.

La biodiversité en Languedoc-Roussillon, ça représente quoi ?

Un formidable potentiel car avec un tiers de notre territoire en zone protégée, nous sommes la première région française en matière de biodiversité. Diversité paysagère, richesse patrimoniale exceptionnelle, identité culturelle forte, de nombreux atouts caractérisent notre territoire. La région est riche de trois parcs naturels régionaux : le Haut-Languedoc, la Narbonnaise en Méditerranée et les Pyrénées catalanes. Deux autres sont en création : Aubrac et Source et Gorges du Haut-Allier. Elle compte également six réserves naturelles régionales. Ces espaces naturels jouent un rôle décisif quant à l'attractivité du Languedoc-Roussillon et à notre qualité de vie. Cette diversité compose une réalité unique en France.

Comment concilier l'attractivité du territoire et sa préservation ?

Depuis que je préside la Région, nous avons déjà engagé plusieurs actions afin de répondre à ce défi sans perdre de temps. La Région a mis en place trois outils fondamen-



taux : une stratégie régionale dédiée à la biodiversité, les parcs naturels régionaux que je viens d'évoquer et un schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce schéma doit nous permettre une nouvelle compréhension des enjeux écologiques en Languedoc-Roussillon, au service d'un aménagement durable du territoire régional.

Quelles réponses concrètes apportent ces différents outils ?

Tous permettent un aménagement du territoire qui, en aidant au respect des continuités écologiques,

permet à la fois des aménagements indispensables et le respect de la biodiversité. L'objectif est également de favoriser le développement durable par des actions en faveur de la préservation du patrimoine remarquable, patrimoine dont la richesse doit être aussi accessible au grand public. A ce titre, les parcs, comme les réserves naturelles régionales, revêtent une indéniable dimension d'éducation des citoyens à l'environnement et au développement durable. Cette dynamique est en marche en Languedoc-Roussillon.

Propos recueillis par CL

Les chiffres clés de la biodiversité

30% zones agricoles, 7% zones urbanisées.

Forêt : 37% du territoire. Un taux de croissance démographique élevé (solde migratoire 2,5 fois plus élevé que la moyenne des régions françaises).

2/3 des espèces végétales connues en France.

151 sites Natura 2000. 6 réserves naturelles régionales.

3/4 des espèces de mammifères terrestres de France métropolitaine et des espèces d'oiseau nicheuses de France.

1 parc national.

1 parc naturel marin.

40000 hectares de lagunes et de zones humides périphériques qui jouent un rôle essentiel pour l'hivernage des oiseaux d'eau (nombreuses espèces rares et menacées).

3 parcs naturels régionaux. 1^{ère} région en nombre de grands sites de France.

« L'espèce humaine fait partie intégrante de la biodiversité »

Bernard Cressens, Président de l'UICN France, rappelle les nombreux services écologiques rendus par la biodiversité et la responsabilité que cela engendre pour l'ensemble de la société.

Quels sont les grands enjeux de la protection de la biodiversité ?

Centrés historiquement sur les espèces menacées et les grands espaces naturels, ils se sont élargis à l'ensemble du tissu vivant de la planète, prenant en compte la diversité génétique, celle des espèces et celle des écosystèmes ainsi que leurs interactions. L'espèce humaine fait partie intégrante de la biodiversité : son bien-être et ses activités économiques dépendent étroitement du bon fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils lui apportent. Cependant, son modèle de production et de consommation ont profondément modifié notre système naturel.

Quelle est la situation en France ?

Nous possédons une très riche biodiversité, en métropole et en outre-mer, mais celle-ci comporte de nombreuses espèces menacées, dont l'UICN actualise régulièrement la liste. Les résultats en France montrent des résultats inquiétants de proportion d'espèces menacées :

L'UICN en bref

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est une organisation internationale dédiée à la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles. Le Comité français de l'UICN rassemble 41 ONG, 13 organismes publics, deux ministères et plus de 250 experts.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est une organisation internationale dédiée à la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles. Le Comité français de l'UICN rassemble 41 ONG, 13 organismes publics, deux ministères et plus de 250 experts.

en métropole, 27% pour les oiseaux, 20% pour les reptiles et amphibiens ; à la Réunion, 45% pour les reptiles ou encore en Guadeloupe, 33% pour les oiseaux.

En quoi les aires protégées constituent-elles un domaine privilégié d'action de l'UICN ?

Les aires protégées, qu'elles soient marines ou terrestres, représentent le principal pilier des stratégies de conservation de la biodiversité. Ce sont des outils de gestion adaptables aux spécificités, les réglementations peuvent être de différents niveaux et permettent de cadrer des gestions durables des espèces et des milieux naturels. L'UICN a d'ailleurs défini plusieurs catégories de niveaux de protection au niveau international.

L'UICN France vient de publier une étude sur le « reporting biodiversité » des entreprises.

Quels en sont les principaux enseignements ?

Notre étude montre que des améliorations peuvent être apportées aux documents de reporting des entreprises pour mieux caractériser leurs impacts et dépendances à la biodiversité, connaître leur niveau d'engagement et évaluer les actions mises en œuvre. Mais on peut d'ores et déjà se réjouir que de plus en plus d'entreprises s'engagent, portées par une demande sociétale forte et dans une logique participative. **LB**

Des métiers en pleine progression

L'Aten a pour mission de contribuer à la sauvegarde de la biodiversité par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs des espaces naturels. Son Directeur, **Xavier Gayte**, insiste sur l'importance de structurer une filière des métiers de la biodiversité.



Comment analysez-vous la perception qu'ont les Français de la biodiversité ?

Elle est relativement récente : si les premiers « combats » datent des années 1960 avec la création des premiers parcs nationaux, il a fallu attendre ces dernières années pour que l'opinion publique considère cet enjeu comme important. Pendant cette période, ceux que l'on appelle les « professionnels de l'environnement » ont travaillé, expérimenté et fait avancer les techniques

a été importante depuis les vingt dernières années dans la mesure où ils se sont à la fois professionnalisés et diversifiés. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, l'Aten propose à ses membres un éventail très large de formations, de l'ordre de 130 à 150 par an. Celles-ci portent aussi bien sur des sujets spécifiquement liés à la gestion des milieux naturels que sur des compétences de droit, de communication, d'animation, etc.

Professionnaliser les espaces protégés

Depuis 17 ans, le GIP Aten regroupe des établissements publics, des associations, une fondation privée et des collectivités autour de projets communs, en lien avec la préservation de la biodiversité : définition et mise en œuvre de formations pour les 5000 agents des espaces protégés, création de guides techniques, mutualisation d'expertises (juridique, international), édition de la revue des professionnels de la nature (« Espaces naturels »), etc.

www.espaces-naturels.fr
www.metiers-biodiversite.fr

Comment voyez-vous l'avenir ?

À travers le projet de loi soumis actuellement à la représentation nationale, il s'agit aujourd'hui de reconnaître la fonction des espèces et des espaces naturels mais aussi de consolider une politique intégrée de préservation de la biodiversité. La future Agence française pour la biodiversité doit permettre une réelle prise en compte de la fonctionnalité des écosystèmes dans les politiques d'aménagement du territoire. Elle doit permettre de franchir un cap, qui demandera à la fois la capitalisation du savoir-faire d'un certain nombre d'acteurs dont l'Aten fait partie mais aussi une démultiplication des outils et des moyens.

Propos recueillis par GS

« L'échelon régional doit être conforté ! »



Conjuguant l'expertise de terrain et une vision exhaustive du sujet, l'association des Réserves naturelles de France est concernée au premier chef par le projet de loi sur la biodiversité. La position de son Président, **Vincent Santune**.

En quelques mots, quelle est l'histoire et quelles sont les missions de Réserves naturelles de France ?

La première réserve naturelle de France date de 1961 ; les réserves se sont ensuite multipliées à la faveur de la loi de 1976. En 1982, les salariés et les bénévoles qui y travaillaient ont souhaité se regrouper en réseau, donnant naissance à la Conférence permanente des réserves naturelles, association loi 1901, renommée Réserves naturelles de France en 1994. Le réseau s'est progressivement ouvert aux organismes gestionnaires et depuis peu aux Régions. Réserves naturelles de France compte aujourd'hui 628 membres qui gèrent 302 réserves nationales et régionales et de Corse, représentant l'équivalent de la région Bourgogne en superficie. C'est un réseau de professionnels et de bénévoles qui œuvrent au quotidien à préserver, gérer, améliorer la connaissance et valoriser le patrimoine naturel. Son objectif est d'assurer une cohérence autour de ce statut très protecteur de « réserve naturelle », de faciliter les échanges entre ses membres et de les représenter auprès des pouvoirs publics.

Quelle est votre position concernant le projet de loi sur la biodiversité qui sera présenté dans quelques semaines au Parlement ?

Nous estimons qu'il est utile de donner un coup de projecteur aux questions de biodiversité et de toiletter des textes qui datent de 1976 : depuis, les concepts et les connaissances ont largement

évolué. Le projet de loi intègre ainsi la notion de « continuité écologique » qui est très importante pour montrer l'interaction entre les espèces, et sacralise aussi la notion de compensation. L'article 33 portant sur la servitude environnementale est également une avancée, elle permet aux citoyens d'apporter leur pierre à l'édifice.

Pour autant, vous émettez aussi des réserves sur ce texte...

Nous craignons que les moyens financiers ne soient pas à la hauteur des ambitions affichées, dans un contexte déjà tendu. Nos inquiétudes portent surtout sur la création de l'Agence française pour la biodiversité. Certes, celle-ci devrait permettre une meilleure lisibilité des politiques publiques pour les acteurs de la société civile. Mais un établissement public de cette taille risque d'entraîner le démantèlement des réseaux plus petits comme le nôtre, et de casser nos dynamiques. De plus, cela peut aboutir à une recentralisation des politiques biodiversité, qui va à l'encontre du mouvement de décentralisation menée depuis une dizaine d'années avec succès pour donner une gouvernance plus large aux collectivités territoriales. Là encore, le risque est de casser tout le travail en cours. Je reste persuadé que la Région, détentrice de nombreuses compétences en la matière, est un échelon de décision très pertinent et je regrette que celui-ci ne soit pas mieux pris en compte dans le projet de loi.

Propos recueillis par Géraldine Sergent

Tribune

Une stratégie gagnant-gagnant

Par **Pascal Vardon**, délégué interrégional Méditerranée de l'ONEMA.

« Les rivières sont de véritables réservoirs de biodiversité, qu'il s'agisse des espèces animales et végétales vivant dans l'eau ou présentes sur les rives. Cette biodiversité contribue au bon fonctionnement du milieu aquatique en participant directement au bon état de l'eau. Ainsi, les arbres réduisent l'échauffement de l'eau grâce à leur ombre, consomment les excédents d'azote et de phosphore et leurs racines en berges fournissent des refuges aux poissons. À l'inverse, le bon état de la rivière conditionne la richesse de sa biodiversité : pour se reproduire, pour grandir, pour s'alimenter, les différentes espèces ont besoin à chaque étape de leur existence de trouver des habitats favorables. Cet équilibre écologique en perpétuelle évolution est soumis à la fois à des contraintes naturelles (érosion, crues ou sécheresses) et à l'héritage d'une longue histoire de l'aménagement des territoires répondant aux besoins des hommes : détournement des rivières, moulins, digues, canaux d'irrigation, usines hydroélectriques, protections contre les inondations, etc. Ces aménagements, à préserver par principe, peuvent être concurrents entre eux ou générer de nouvelles dégradations sur nos rivières. La reconquête de la qualité écologique des cours d'eau passe d'abord par la préservation ou la restauration de leur état physique (formes, profils, débit minimum, flux de matériaux solides) ; ces éléments sont à la base des mécanismes naturels, supports de la vie aquatique, et de la dynamique d'échanges au sein du monde vivant.



Atteindre cet objectif en préservant les usages est une équation compliquée, qui suppose de bien connaître la rivière, de se fixer des objectifs réalistes et de travailler en concertation avec les acteurs locaux. Les moyens d'agir sont nombreux et les choix s'examinent au cas par cas. La lutte contre les inondations est une bonne illustration de cette nécessité de conjuguer l'impératif de sécurité et le bon fonctionnement des rivières : on peut respecter la logique naturelle de débordements sur certains tronçons de cours d'eau pour mieux protéger des zones déjà urbanisées, et en même temps maintenir les fonctions biologiques, morphologiques et hydrologiques de ce même cours d'eau. Certes, l'échelle de temps écologique sera toujours plus longue que celle du politique. Mais le jeu en vaut la chandelle, tant sont indispensables les services écologiques que les rivières rendent aux hommes. Partout sur le territoire, ces réflexions doivent nous mener à ne plus opposer usages de l'eau et biodiversité, mais à appliquer une stratégie gagnant-gagnant pour atteindre progressivement l'objectif de bon état écologique des rivières demandé par l'Europe. »

Qu'est-ce que l'Onema ?

L'Onema est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie, créé en 2007. C'est aujourd'hui l'organisme technique de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques en France.

La biodiversité marine, cette belle inconnue

La biodiversité s'est longtemps résumée à l'étude des espèces ; elle est aujourd'hui plus dynamique et tient compte des écosystèmes.

Qui dit biodiversité marine pense spontanément dauphins, tortues, coraux... Bref, espèces et habitats. Or la biodiversité marine, c'est aussi la génétique au sein des espèces et la diversité des écosystèmes. Les équilibres des écosystèmes océaniques sont complexes et dépendent des uns et des autres. Ils sont en perpétuelle évolution pour des raisons naturelles ou humaines. C'est pourquoi protéger la biodiversité marine exige de comprendre le fonctionnement des océans, connaître l'impact des usages sur le milieu, préciser ses capacités de résistance. Or, nous en savons finalement peu de choses. Par exemple, on ne connaît qu'environ 280 000 espèces marines, alors qu'on estime qu'il en existe plusieurs millions sans doute... Les océans sont par certains aspects moins connus que la Lune ! C'est pour cela que l'Agence des aires marines protégées lance de vastes programmes de connaissance avec les organismes de recherche, que ce soit en Méditerranée, en Polynésie française ou prochainement en Nouvelle-Calédonie.

Géraldine Sergent



Snorkelling en Nouvelle-Calédonie, dans le parc naturel de la mer de Corail. Les outre-mer concentrent 97% de l'espace maritime français.

Des dangers et des espoirs

Tour d'horizon des nombreux dangers qui menacent la biodiversité marine... et des progrès réalisés.

Un nombre des menaces qui pèsent sur la biodiversité marine, le changement climatique est certainement le phénomène mondial le plus important. Il entraîne une acidification des milieux marins, qui empêche les espèces à squelette calcaire, comme les coraux, de se développer. La deuxième menace est liée à la surpêche, mais la politique menée depuis une décennie en Europe pour réguler l'effort de pêche commence à porter ses fruits. Au plan mondial en revanche, la situation de la surpêche n'est pas réglée et il existe de nombreux exemples de déséquilibre d'écosystèmes où la disparition ou raréfaction d'une espèce entraîne la prolifération d'une autre, par exemple les méduses au large de la Namibie ou en Méditerranée. Toutefois, ces déséquilibres résultent rarement d'un facteur unique...

Le danger vient aussi de la terre. On déplore de plus en plus d'apports agricoles et industriels qui polluent l'eau. Les habitats côtiers sont fragiles : l'urbanisation des côtes et la déforestation dans les zones tropicales exercent une pression très importante, sans parler de l'attrait touristique et paysager du bord de mer qui le rend particulièrement exposé. La question des espèces invasives, problème majeur pour la biodiversité terrestre, est plus difficile à mesurer pour la biodiversité marine, mais elle existe bien. En témoigne la crépidule, arrivée en masse sur les coques des bateaux lors du Débarquement de 1944. Sans oublier les marées noires, les dégazages, les déchets de société désormais prises en compte par une réglementation européenne de plus en plus stricte et efficace.

GS

«La mer, un espace de découverte et d'innovation»

Pour Olivier Laroussinie, Directeur de l'Agence des aires marines protégées, seule une approche globale et intégrée permet de protéger efficacement la biodiversité marine.



Qu'est-ce qu'apportent la mer et la biodiversité marine à l'homme ?

Le milieu marin offre de nombreux services à l'homme. On pense spontanément à la pêche et à la conchyliculture, qui permettent de nourrir une partie de la population mondiale. Mais de nombreuses autres professions vivent de la mer, par exemple les extracteurs de granulats marins ou de minerais pour l'industrie du bâtiment. La mer est également un espace d'innovation : ses ressources sont largement utilisées par les industries pharmaceutique et cosmétique. Quant aux énergies marines renouvelables, elles représentent une source d'énergie très prometteuse dans le cadre de la transition énergétique. Il ne faut pas non plus oublier le tourisme et les loisirs (plongée sous-marine, plaisance, sports de glisse) qui représentent 50% de l'économie maritime, appelée aussi « l'économie bleue ». Au-delà de l'aspect économique important, la mer fait plus globalement partie intégrante de la qualité de vie des Français qui y sont particulièrement attachés !

Comment protéger cette biodiversité marine ?

Il y a deux façons de procéder et les deux sont nécessaires. La première dépend de chaque secteur d'activité qui a ses propres obligations, qu'il s'agisse du tourisme, de la pêche, du transport maritime, etc. La deuxième consiste à identifier des zones en mer, comprenant des écosystèmes riches,

fragiles ou menacés, ou ayant un rôle écologique indispensable, et de créer des aires marines protégées ; c'est notre mission principale. Les aires marines protégées sont des outils de gestion et de protection du milieu marin avec des réglementations et des moyens différents. Ce sont par exemple des réserves naturelles en mer, des parcs naturels marins, des parcs nationaux avec une partie maritime, des sites Natura 2000, etc.

La protection du milieu marin a évolué : on ne protège plus simplement une espèce ou un habitat, mais plutôt un ou des écosystèmes marins avec une approche globale qui comprend aussi des objectifs de valorisation socio-économiques. Une des clefs du succès

créé nos premières années à la création d'un réseau d'aires marines protégées en métropole. Nous sommes désormais dans une phase similaire en outre-mer où se situent de nombreux « hotspots » de biodiversité marine reconnus au niveau international. Avant la création de l'Agence, le réseau d'aires marines protégées représentait 0,3% des eaux françaises, il atteint aujourd'hui 16%. Ce réseau cherche à protéger efficacement la biodiversité marine, sans pour autant sanctuariser systématiquement. 2014 est une année importante pour nous, avec la création du parc naturel de la mer de corail en Nouvelle-Calédonie, la plus grande aire marine protégée du monde. Nous avons apporté pendant cinq ans notre appui technique et financier aux autorités calédoniennes dans cette création.

Quel est votre avis sur la future Agence française pour la biodiversité (AFB) ?

L'Agence des aires marines protégées, c'est déjà une agence de la biodiversité marine ! Intégrer l'AFB nous permettra de développer et mutualiser les approches, les méthodes et les moyens au sein d'une seule et unique structure regroupant des organismes ayant des missions de connaissance, de gestion et de protection de la biodiversité terrestre et marine. Nous espérons que les approches et les méthodes développées par notre agence seront bien reprises dans le projet de loi qui sera adopté. Il s'agit en fait de concilier les enjeux environnementaux et de développement durable des activités en concertation avec tous les acteurs de la mer concernés, et cela du local à l'international. La taille de cette nouvelle agence de la biodiversité devrait nous permettre de consolider cette approche en prenant mieux en compte l'interface terre-mer et la continuité des océans.

Propos recueillis par GS

Les Français aiment « leur » mer !

87 % des Français de métropole souhaitent davantage d'aires marines protégées.

84 % considèrent la mer en mauvaise santé, 31 % en très mauvaise santé.

Pour 86 % des Français, la biodiversité marine est la thématique liée à la mer qui les intéresse le plus.

Les rejets en provenance de la terre sont considérés comme la principale menace qui pèse sur les océans (42 %) devant les dégazages de navire (40 %) et la pêche intensive.

Sondage « Les Français et la mer », Agence des aires marines protégées / IFOP / Ouest France / Le Marin, paru le 8 juin 2014.